



BRULLANOVES



Mai - Juin 2023

44^{ème} année

INFORMATIONS

Site Internet : brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr

Application : intramuros

Tél 04.68.95.33.11

SOMMAIRE

Commémoration 14 juillet

Conseiller numérique

Association basket

Extrait du Conseil Municipal

Encombrants

Extrait du Conseil Municipal

Informations diverses

Ecole

L'ACCA de Brouilla

Association Brouilla nature

Printemps des Poètes

Restrictions d'eau

Nos associations

Police municipale

On nous prie d'insérer

Vélo club Brouilla 66

Informations diverses

Expression de l'opposition

Informations utiles

COMMEMORATION DU 14 JUILLET

Le Maire et le Conseil Municipal invitent la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Vendredi 14 juillet 2023 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

CONSEILLER NUMERIQUE

Un conseiller numérique du Département des PO assurera une permanence tous les mardis de 14h00 à 17h00 à la mairie de Brouilla pour vous accompagner dans l'initiation de l'outil numérique ou vous aider dans vos démarches.

Il est nécessaire de s'inscrire en mairie au préalable.

BASKET : RESULTATS SAISON 2022-2023

Le Bages Basket Club des Aspres et des Albères (BBCAA) informe des excellents résultats obtenus par les jeunes du club au cours de cette saison 2022/2023 qui touche bientôt à sa fin.

En effet, deux équipes U13 Filles et Garçons ont brillamment remporté leurs Championnats territoriaux Aude / Pyrénées-Orientales respectifs.

A ce titre, ces deux équipes sont qualifiées pour participer à la 2nd Coupe Transfrontalière organisée par les Comités Aude / Pyrénées-Orientales et de Girona.

Le club remercie pour le soutien apporté par la Mairie qui nous permet d'offrir les meilleures conditions possibles pour la pratique du basket à l'ensemble des licenciés du club, en particulier les jeunes de l'école du basket du BBCAA.

ACHETER A PLUSIEURS POUR EVITER DE FAIRE GRIMPER LA FACTURE

La commune de Brouilla souhaite remettre en place un système d'achats groupés ainsi qu'une mise en concurrence de contrats de mutuelle afin de permettre à chacun d'améliorer son pouvoir d'achat sur différents types d'achats tels que bois, fuel, pellets de bois...

Grâce à la mobilisation d'un maximum de personnes nous espérons pouvoir négocier des tarifs avantageux. C'est bien entendu une offre totalement gratuite et sans engagement qui devrait permettre de réaliser des économies sur les factures.

Nous vous proposons de vous faire connaître en Mairie par téléphone, par mail ou par courrier en précisant quel type d'achat vous intéresse. Nous reprendrons contact avec chacun de vous et organiserons ultérieurement un moment d'échanges.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars

Présents : M TAURINYA, M PACCIANUS, Mmes BANTREIL, OGOZALY, CHARVIEUX, M COSTE (arrivé à 19h07), Mmes GIRAULT, MARCHETTI, RIVOALLAN, DJERROUD.

Procuration de Mme ALCON à Mme OGOZALY,

Procuration de M MANUGUERRA à M PACCIANUS,

Procuration de M BENNES à M TAURINYA.

Absents : M MALAVAUD, M COMMES.

Secrétaire de séance : Mme DJERROUD.

- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 : adopté à la majorité.
- DEBAT ET MODALITE D'OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE AUX FOYERS DE LA COMMUNE : approuvé à l'unanimité.

Les délibérations sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

ENCOMBRANTS

Il est rappelé que la mairie ne prend plus les inscriptions pour le ramassage des encombrants. L'administré doit se rapprocher directement du centre technique de Thuir au 04.68.66.59.61.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 mai

Présents : M TAURINYA, M PACCIANUS, Mme BANTREIL, M COMMES, Mmes OGOZALY, CHARVIEUX, M COSTE, Mme GIRAULT, M BENNES, Mmes ALCON, MARCHETTI, DJERROUD, M MALAVAUD.

Procuration de Mme RIVOALLAN à Mme DJERROUD.

Absents : M MANUGUERRA.

Secrétaire de séance : Mme GIRAULT.

- CHARTE MUNICIPALE D'ENGAGEMENT POUR L'ECONOMIE D'EAU : approuvé à l'unanimité.
- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : approuvé à l'unanimité.
- DEMANDE D'INTEGRATION DE LLUPIA ET PONTEILLA AU SIVU DES ASPRES : approuvé à l'unanimité.
- MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DES ASPRES : approuvé à l'unanimité.
- DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION ADMR : non approuvé à l'unanimité.
- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ouverture d'un poste d'attaché territorial : adopté à l'unanimité.
- APPROBATION DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UNE PLATE-FORME DE RECYCLAGE DE DECHETS INERTES ET TRANSIT DE MATERIAUX A SAINT-GENIS DES FONTAINES : approuvé à l'unanimité.
- CREATION D'UN POSTE DE 4EME ADJOINT : adopté à la majorité.
- ELECTION DU 4EME ADJOINT : liste 1 adoptée à la majorité.
- INDEMNITE DE FONCTION DU 4EME ADJOINT : approuvé à l'unanimité.

Les délibérations sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

INTERDICTION DE BRULER

L'arrêté préfectoral n° DDTM/SNAF/2023 – 109-0005 du 19 avril 2023 relatif aux mesures de prévention des risques de forêts interdit à titre exceptionnel tous feux d'incinération de végétaux sur l'ensemble des communes des Pyrénées-Orientales au vu de l'état de dessèchement de la végétation sur le département et des conditions météorologiques et climatiques actuelles.

DEFIBRILLATEUR

Un nouveau défibrillateur vient d'être installé à l'immeuble Rouzard (mairie) sur le mur extérieur à côté du portail d'entrée coulissant.

ECOLE - SORTIE DE PROXIMITE DU 11 MAI

Ce matin, nous sommes allés au parc.

Sur le chemin, il y avait des affiches de toutes les couleurs avec des fleurs dessus.

Des poésies aussi et la maîtresse en a lues quelques-unes.

Nous nous sommes promenés pendant longtemps et nous avons trouvé des petites cartes : il fallait en trouver 10.

Il fallait les coller sur une grande affiche où une fille était dessinée.

Par exemple, il y avait :

- Un morceau de la robe.
- Un morceau de collier.
- Un morceau du bras (c'était une banane !).
- Un morceau d'ananas sur la tête.
- Un morceau de cerise (pour faire une boucle d'oreille).

Avec la classe des moyens et la classe des grands, nous avons aussi :

- Récité un morceau de poésie (« il était une feuille » de Robert DESNOS).
- Chanté une chanson (« le canon des arbres » de Steve WARING »).

Après le monsieur qui s'appelle PIERRE a raconté une histoire de géant pas gentil et d'enfant.

L'histoire était écrite sur une feuille.

Le vilain géant criait sur les enfants parce qu'ils jouaient dans son jardin.

Le géant avait une forme d'arbre.

Pour terminer la sortie, nous sommes allés à la mairie pour voir (« L'ARBRE DE L'AUTOMNE ») que nous avons fabriqué en classe.

Il y avait aussi l'arbre des moyens (« L'ARBRE DE L'HIVER »), l'arbre des grands (« L'ARBRE DU PRINTEMPS ») et le travail des autres classes de l'école.

Nous avons beaucoup aimé cette sortie !

La classe des PS de l'école de Brouilla

FORMATION DE SECURITE POUR LES CHASSEURS DE BROUILLA

En collaboration avec la fédération départementale des chasseurs, l'association communale de chasse agréée de Brouilla a organisé une formation de remise à niveau portant sur la sécurité.

Tous les chasseurs ont répondu présents, en effet, la sécurité des non chasseurs et chasseurs reste la priorité.

Le nombre d'accidents de chasse en France a diminué de 41% depuis 20 ans.

Cependant, un seul accident serait encore de trop, et la sécurité doit être le souci constant de chacun.



Un grand merci à tous les participants, le formateur, la fédération départementale des chasseurs et la municipalité.

ASSOCIATION BROUILLA NATURE

Demande aide : Pour un bon fonctionnement de l'association, nous aurions besoin d'un petit local sur Brouilla de moins de 10 m2 pour stocker notre matériel : Gants, pinces, gilets, appareils pour la sécurité des bénévoles....

Si vous avez la possibilité de nous aider, merci de contacter :

mail : christian.armanet66@gmail

Tel : 06-78-77-31-33

OBLIGATION DEBROUSSAILLAGE

L'article L322.3 du code forestier oblige les propriétaires ou locataires à débroussailler dans un rayon de 50 mètres, les abords de construction, chantiers, travaux, terrains (même non bâtis), situés en milieu urbain ou destinés à la construction.

Ce débroussaillage doit OBLIGATOIREMENT être effectué AVANT LA PERIODE A RISQUE D'INCENDIE.

En matière de responsabilité civile, si l'enquête administrative et judiciaire établit qu'un incendie a pris naissance et s'est développé dans la végétation située aux abords non débroussaillés d'une construction, d'un chantier ou d'un terrain, celui dont la négligence est constatée peut se trouver tenu d'indemniser le préjudice subi par les tiers et l'intervention des pompiers. (l'écobuage est strictement interdit du 1^{er} juin au 30 septembre.)

Rappel : l'article 131-13 du Code Pénal sanctionne d'une amende de 450 euros toute personne qui brûle des déchets à l'air libre y compris les déchets de jardin. Cette mesure est valable toute l'année, en vue d'une mesure de protection de la qualité de l'air.

Printemps des Poètes...tardif à Brouilla

Et quelque peu dissident ! Il se tient habituellement en Mars et cette année son thème national était : Frontières. Nous n'avons retenu ni cette période, ni ce sujet, en accord avec les professeurs de l'école.

Nous étions, naturellement plus enclins à nous intéresser aux « fleurs, feuilles, fruits ».

Dès le matin, les Maternelle, d'un pas menu, ont suivi un jeu de piste fleuri qui les a amenées au Viaduc, en passant par l'Olivette et le Petit Bois.

Les enfants ont pu apposer les étiquettes récoltées sur le tableau final, imaginé par Lili. Et quelle imagination !

Rondelles de Ficus pour les yeux, feuillage de l'ananas pour les cheveux, prunes pour les pieds, bananes pour les bras et les jambes, cerises pour les mains...Ce fut un moment de partage délicieux rempli d'observations aiguës et pertinentes.

L'enthousiasme des enfants, joint à l'attention sans faille de leurs maitresses ont touché tous les accompagnants.

Pour les Primaire, le même parcours fut ponctué de poèmes accrochés aux arbres et d'énigmes végétales, à la découverte d'arbres remarquables (vieil olivier, chênes-lièges, chênes imposants du Viaduc...).

La Fontaine, dans une courte saynète, nous a rappelé combien le grand (chêne) avait tort de se croire supérieur au petit (roseau) !

La tramontane, trop fidèle accompagnatrice de nos manifestations a un peu perturbé l'audition de certains poèmes lus par les élèves mais le souffle poétique a quand même « bravé l'effort de la tempête ».

En salle Rouzaud, de belles surprises nous attendaient.

A partir de matériaux divers, de découpages et peintures, de papiers astucieusement recyclés, les enfants ont réinventé une Nature séduisante.

Les plus petits ont fait de leurs mains peintes des feuilles diverses, étoffant un arbre nu.

Le peintre italien du XVI^e siècle, Arcimboldo qui excellait dans la réalisation de « têtes composées », assemblages de végétaux, d'animaux et d'objets, a fait des émules : l'imitation est réussie et amusante.

Ce chemin, alliant le végétal et le poétique, nous a permis de (re)découvrir ces lieux si harmonieux que sont l'Olivette et le Viaduc (à deux pas du village !).

Merci à tous, professeurs, accompagnateurs, bénévoles qui ont fait de cette journée une réussite.



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

Niveau : Crise



Mesures d'interdiction des usages



Interdiction

d'arroser les pelouses, potagers, massifs fleuris, espaces verts, rond-points

Dans les communes mettant en œuvre un plan d'action fondé sur la charte d'engagement, le maire peut autoriser l'arrosage des potagers à raison de deux jours par semaine, entre 20h et 2h du matin et hors canal d'irrigation.



Interdiction

d'arroser les terrains de sport

Sauf sur un terrain par installation et sur les terrains de compétition nationale.



Interdiction

d'arroser les golfs
Sauf avec de l'eau issue d'un processus de réutilisation.



Interdiction

de nettoyer les surfaces imperméabilisées : terrasses, façades et voiries

*Sauf en cas de travaux.
Balayeuses laveuses automatiques autorisées.*



Interdiction

de nettoyer les véhicules à domicile et de laver les bateaux

Fonctionnement des stations de lavage avec système de recyclage de l'eau (minimum 70%) autorisé.



Arrêt des prélèvements agricoles
Sauf pour la sauvegarde de l'outil de production dans des conditions prévues par l'arrêté.



Interdiction

de faire fonctionner les fontaines



Interdiction

d'utiliser les douches de plage



Interdiction

de remplir et faire l'appoint en eau des piscines à usage privé

Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

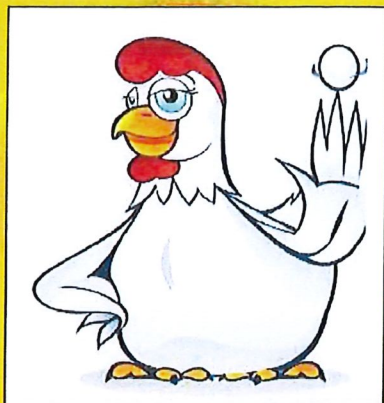
Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Conception et réalisation : DDTM66/SER/MCGS
Version Mai 2023



SAMEDI SOIR 26 AOÛT 2023
REPAS A 20H – BUVETTE ET
ANIMATION DJ

SOIRÉES

MOULES FRITES

TARIF * :

14 €

RESERVATION OBLIGATOIRE :

- Au 07 78 69 78 04 après 18h - paiement CB en ligne
- Par mail à comiteanimationbrouilla@sfr.fr - je vous envoie un lien pour le paiement CB en ligne – laisser votre nom+n° tel.portable
- Ou en déposant en mairie, sur papier libre sous enveloppe avec nom et nombre de personnes et le règlement chèque ou espèces

* Tarif unique :Frites + moules + dessert + verre de vin (ou eau)

REMISE DES BREVETS DU PIETON AUX ELEVES DE CE2

A l'issue d'un travail de prévention et de sensibilisation réalisé par la police municipale de Brouilla, les élèves de la classe de CE2 de la directrice de l'école Delphine Paccianus ont reçu leur brevet piéton en présence de l'adjointe au maire Régine Bantreil.

Les résultats sont particulièrement exceptionnels puisque les notes obtenues par le groupe de sept élèves sont toutes supérieures à 20 sur 30.



DEPOTS SAUVAGES

En avril, la Police Municipale a identifié une fois de plus les auteurs de ces deux nouveaux dépôts sauvages. Ils ont été sanctionnés après avoir ramassé leurs déchets.



PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA ROUTE

La Police Municipale a échangé avec les élèves de la classe de CM2 de Mme Ferreres sur les principaux facteurs d'accident comme la vitesse, la fatigue ou l'usage du téléphone ainsi que les consignes à respecter telles que le port d'un gilet de sécurité routière et le respect du code de la route. Dans le cadre du Plan Départemental d'actions de Sécurité routière et à la demande de la mairie, la Police Municipale a ensuite remis à tous les élèves une lampe de poche.

« Voir et être vu sont deux éléments essentiels à la sécurité routière notamment le soir en hiver quand les enfants sont sur le chemin du retour entre l'arrêt de bus et leur maison. » rappelle le Brigadier-chef Principal Renaudie Alexis.



POUR DES VACANCES EN TOUTE TRANQUILLITE

Bientôt en vacances ? Contre le cambriolage, ayez le bon réflexe !
Pensez à signaler votre absence à la Police Municipale ou à la Gendarmerie Nationale d'Elne.

Pour en bénéficier, il suffit de se déplacer à la mairie pour remplir un formulaire auprès de la Police Municipale.



LA GESTION DE LA POPULATION DES CHATS LIBRES : L'ASSOCIATION « LIBRES ET POILUS » CHERCHE DES BENEVOLES SUR BROUILLA

Pour éviter la prolifération des chats errants, la stérilisation est la méthode la plus efficace. Elle stabilise la population féline tout en lui permettant de jouer son rôle contre les nuisibles.

Dans ce cadre, des campagnes de capture et de stérilisation des chats errants vivant en groupe sur le domaine public, non identifiés et sans propriétaire connu sont mises en œuvre en partenariat avec l'association « Libres et Poilus ». Les chats traités sont remis sur leur lieu de capture sauf si l'association trouve un adoptant. Depuis novembre 2022, les bénévoles se sont occupés de 13 chats adultes et 15 chatons.

La municipalité invite les Brullanencs et Brullanencques qui souhaitent aider en tant que bénévole ou famille d'accueil à contacter la présidente, Mme MARTY Agnès au 06.12.87.31.64.



La police municipale rappelle que le propriétaire d'un chat a le devoir de surveiller son animal et qu'il est juridiquement responsable des dommages que celui-ci pourrait causer, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. Il est obligatoire d'identifier son animal de compagnie. Pour les chats l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois. Le défaut d'identification des chats est désormais sanctionné d'une contravention de 4^e classe pouvant atteindre 750€.

INSTALLATION DES PANNEAUX SPECIAUX « DEPOT D'ORDURES INTERDIT »

La commune finalise l'appel à projets 2020-2023 « Zéro déchet dans la nature » subventionné par le Département des Pyrénées Orientales en faisant installer par les services techniques plusieurs panneaux spéciaux notamment aux abords et sous le Pont du Tech.

La Police Municipale rappelle qu'avec la sécheresse et les températures élevées, le risque d'incendies est particulièrement important.

Sous l'effet de la réverbération du soleil, les bouteilles en verre ou les canettes peuvent aussi être à l'origine d'un sinistre et ce sont précisément ce genre de déchets qui sont abandonnés par des personnes négligentes qui fréquentent la rivière du Tech en été.

Les contrevenants identifiés risquent une amende de 135 à 1.500 €.



Pour rappel la baignade, les sauts et les plongeurs dans la rivière le Tech sont interdits par arrêté municipal.

La planète meurt

Qu'allons-nous tous devenir
Quel sera notre avenir
Notre planète se meurt
Sous les yeux des agresseurs
Une tragédie annoncée
Et la fin de l'humanité ?

Les raz de marées, incendies, inondations
Source de misère pour les populations
Le nucléaire, les guerres, l'armement
Sèment la mort comme un volcan déferlant !

Séismes en puissance, fonte des glaciers
Auront raison un jour des villes immergées
La terre, victime d'une main malsaine.
Que sera toujours l'intervention humaine !

Le dégazage en mer, ignobles pollueurs
Et tant d'actes infâmes, provoqués sans pudeur
Messieurs les gouvernants, pas de fatalité
La planète se meurt, c'est ça la vérité !

Nous aimons notre terre et l'avons malmenée
Elle a beaucoup souffert et n'oubliera jamais
Agissons afin que plus rien ne l'assaille
Nous reposerons tous un jour dans ses entrailles !!!

Annie Franco

BREVES DU VELO CLUB BROUILLA 66

Les cyclos ont sillonné différents circuits ses dernières semaines, dans notre belle région.

Les parcours V.T.T ont une distance moyenne de 50 à 60kms et de 80kms pour les vélos routes.
Le V.C.B 66 compte à ce jour 17 licenciés.

Dernièrement, nous avons participé à l'inauguration de VELOROUTE (nouvelle piste cyclable reliant Paulilles à Banyuls sur Mer) en présence de Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du Département.



Le Samedi 1^{er} Juillet 2023 de 11h à 13h, nous présenterons notre tout premier équipement en présence des Elus de notre Village, des partenaires, en Mairie de Brouilla.

Un apéritif sera offert à l'issue de cette présentation.

VENEZ NOMBREUX !

Gérard RENIER, Président

NOUVELLES COMMISSIONS

Monsieur le Maire a décidé de créer deux commissions de travail : l'une pour réfléchir et mettre en œuvre une décoration de Noël « durable » (faible consommation énergétique, matériaux recyclables...), l'autre pour le recensement de la flore et de la faune pour l'élaboration d'un atlas pour la biodiversité communale.

Cet inventaire naturaliste doit permettre de connaître et de préserver le patrimoine naturel de la commune. Les personnes intéressées par cette démarche peuvent se rapprocher de la mairie.

RESULTAT D'ANALYSE DE L'EAU

La conclusion sanitaire de l'Agence Régionale de Santé de l'analyse de l'eau prélevée le 15 juin 2023 au centre du village est : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

LA PREFECTURE INFORME

La Première ministre a approuvé la nouvelle posture du plan VIGIPIRATE de la période « été-automne 2023 » applicable à compter du 21 juin 2023 et jusqu'à nouvel ordre.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « Sécurité renforcée – Risque attentat » pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée.

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

L'opposition n'a pas fourni d'article

Mail : oppositionbrouilla@gmail.com

INFORMATIONS UTILES

NOUVEAU SERVICE

Sur le même principe que le dépôt pour les déchets de jardin les 1^{er} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, avec inscription obligatoire en mairie, les agents récupèrent les gros cartons type livraison, propres et pliés.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants : activités créatives, culturelles et sportives, sorties, jeux... les mercredis et pendant les vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à 18h, à l'école de Banyuls dels Aspres (contact Mickaël Dejoye 06.19.36.60.67).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesse>

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la défense, un certificat de participation vous sera remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Tél : 04.68.66.59.61

Mardi 4 juillet : s'inscrire auprès de la Communauté de Communes avant le 30 juin

Mardi 1 août : s'inscrire auprès de la Communauté de Communes avant le 28 juillet

Précision : seuls les déchets enregistrés seront évacués, dans la limite de 2m3. Tout déchet qui contient dans un véhicule doit être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie, sur rendez-vous auprès du 04.68.53.69.55

MAISON France SERVICES

Infos Impôts et retraites, sur RV 04.30.44.48.79

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (OM) les lundis, dès 5h du matin

Bac Jaune (tri sélectif) les mercredis en semaine paire (à partir de 5h du matin), soit mercredi 12 juillet, mercredi 26 juillet, mercredi 9 août, mercredi 23 août, mercredi 6 septembre, mercredi 20 septembre, mercredi 4 octobre, mercredi 18 octobre, mercredi 1^{er} novembre, mercredi 15 novembre.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles